Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202501-20251218-09082025-DE

PONTRIEUX

Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 15 Décembre 2025 à** 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

ETAIENT PRESENTS : LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane VILLECROZE Philippe – COSQUER Patrick - BELLEGUIC Claudie– HOUSSARD Patrick –CONNAN Alfred- ILLIEN Martine –MAIRE Céline – MOISAN Régine - CHEVRIER Marie-Hélène -LE JEUNE Alain

ABSENT EXCUSE : BUHOUR Didier

Secrétaire de Séance : Madame Doriane THUILLIER

Assistait également à la réunion :Angélique LACHE, Secrétaire Générale

Date d'envoi des convocations : 10 Décembre 2025

*****

DELIBERATION N°09/08/2025_ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 – DESIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR ET RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le recensement général de la population de Pontrieux se tiendra du 15 janvier au 14 février 2026.

La Commune doit désigner un coordonnateur communal : il prépare et conduit l'opération, garantit la protection des données et le secret professionnel et demeure l'interlocuteur de l'INSEE tout au long de la campagne.

Il est proposé de désigner **Mme Nathalie HAMON** en tant que coordinatrice communale et **Mme Angélique LACHE** coordonnatrice adjointe.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202501-20251218-09082025-DE

La commune est découpée en **5** districts de collecte, selon les normes de l'INSEE , un district ne devant pas excéder 300 logements. Il s'agit donc de recruter 3 agents recenseurs : visites, collecte, suivi des logements, appui aux ménages. Ils interviennent selon un calendrier précis, après formation INSEE, avec matériel municipal (badges, documents, relevés, mises à disposition de postes si besoin).

Il est proposé de nommer **Mme Maryse JACQ, Monsieur Lucas THOMAS, et Monsieur Manuel NEVES** en tant qu'agents recenseurs.

Le principe retenu pour leur rémunération est une rémunération à la tâche qui permet de rémunérer les agents recenseurs en fonction des documents recueillis (feuille de logement, bulletin individuel). La rémunération au questionnaire prend toujours en compte le nombre de logements recensés par papier ou par internet.

Les séances de formation assurées par l'INSEE, et la tournée de reconnaissance ne sont pas prises en charge dans la dotation attribuée à la Commune pour organiser le recensement.

Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la Ville de PONTRIEUX au titre de l'enquête de recensement de 2026 sera de **2 019.00 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DESIGNE**_Mme Nathalie HAMON en tant que coordonnatrice communale et Mme Angélique LACHE en tant que coordonnatrice adjointe
- **AUTORISE**_le recrutement de 3 agents recenseurs pour la période du recensement
- **VALIDE**_la nomination de Mme Maryse JACQ, Mr Lucas THOMAS, Mr Manuel NEVES pour assurer la fonction d'Agents recenseurs
- **FIXE**_la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - **1.80 €** par bulletin individuel
  - **1.20 €** par fiche de logement
  - **35.00 €** par séance de formation
  - **50.00 €** pour la tournée de reconnaissance.

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire,

Doriane THUILLIER

Le Maire,

MAIRIE DE PONTRIEUX (Côtes-d'Armor)

Samuel LE GAOUYAT